



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction générale de l'administration Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau de l'action sanitaire et sociale 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>suivi par : Paul DURAND e-mail : Paul.DURAND@agriculture.gouv.fr Tél. : 01.49.55.53.27 Fax : 01.49.55.40.62 réf. interne : réf. classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGA/SDDPRS/N2003-1380 Date : 10 DECEMBRE 2003</p>
---	---

Date de mise en application : **immédiate**

Date limite de réponse : 15 mai 2004

📎 Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
à

Mmes et MM. les Directeurs d'administration
centrale, des Services déconcentrés
et des Etablissements d'enseignement

Objet : Bilans d'activités des comités et commissions d'hygiène et de sécurité en 2003.

Résumé : Il appartient à tous les comités et toutes les commissions d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur de renseigner, comme chaque année, l'imprimé de « Bilan d'activité » élaboré par le Comité d'hygiène et de sécurité ministériel, au titre de l'année civile 2003. Les informations collectées sont indispensables à une bonne connaissance des actions mises en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité dans les services.

Les bilans complètement renseignés (à raison d'un seul exemplaire par CHS) devront impérativement parvenir au Bureau de l'action sanitaire et sociale pour le 15 mai 2004, au plus tard, afin de permettre une présentation synthétique en réunion plénière du Comité d'hygiène et de sécurité ministériel.

L'adjoite au Directeur général de l'administration

Odile BOBENRIETHER

Mots-clés : bilans – comités – hygiène – sécurité

Destinataires	
pour exécution : Administration centrale Etablissements d'enseignement Services déconcentrés	pour information : Syndicats

Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel

BILANS D'ACTIVITES DES COMITES ET COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE 2003

CHAMP D'ACTIVITE DU OU DE LA CHS (Rappel : Un seul imprimé doit être rempli par CHS) :

DEPARTEMENT :

NOM ET QUALITE DU PRESIDENT :

INFORMATION/CONTACT :

Téléphone :

Le présent bilan d'activité 2003, une fois complété, devra être présenté au Comité ou à la Commission d'Hygiène et de Sécurité

Le Président du (ou de la)

Le Secrétaire :

Le Secrétaire adjoint :

CHS :

NOM :

Signature :

NOM :

Signature :

NOM :

Signature :

document à adresser impérativement avant le **15 mai 2004** au
secrétariat du CHS ministériel – Bureau de l'action sanitaire et sociale
78 rue de Varenne, 75349 PARIS 07 SP

Les articles cités ci-après font référence au décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction publique.

Il est rappelé que ce questionnaire concerne uniquement les personnels, à l'exclusion des élèves et étudiants de l'enseignement agricole

I - FONCTIONNEMENT (année civile 2003)

I - 1 - Nombre de réunions plénières :

zéro	
1	
2	
3	
4	
+ de 4	

I - 2 - Nombre d'agents relevant de la compétence du ou de la CHS, au 1^{er} janvier 2003 [apprenants non inclus] :

--

I - 3 - Nombre de sites relevant de la compétence du ou de la CHS :

1	
2	
3 à 10	
plus de 10	

I - 4 - Nombre d'ACMO :

zéro	
1	
2	
plus de 2	

I - 5 - Profil professionnel des ACMO et équivalent temps plein accordé aux ACMO de la structure:

NOMBRE D'ACMO	CATEGORIE (A, B, C, autres)	% DE TEMPS PLEIN ACCORDE

I - 6 - Nombre de registres hygiène et sécurité destinés aux usagers et visiteurs (art. 47.3) :

zéro	
1	
de 2 à 10	
plus de 10	

I - 7 - Nombre de registres hygiène et sécurité de danger grave et imminent (art. 5.8) :

zéro	
1	
plus de 1	

I - 8 - Nombre d'accidents du travail relevant de la compétence du ou de la CHS (avec et sans arrêt) :

--

I - 9 - Nombre d'enquêtes sur le terrain après accident du travail (art. 45) :

--

I - 10 - Nombre de maladies professionnelles des agents déclarées :

--

*** des équipements de protection individuelle**

. masques :

OUI	
NON	

. casques :

OUI	
NON	

. lunettes :

OUI	
NON	

. gants :

OUI	
NON	

. bottes et chaussures :

OUI	
NON	

. étriers de sécurité :

OUI	
NON	

. autres (préciser) :

III - ENVIRONNEMENT

Le ou la CHS a t il (elle) été consulté(e) en 2003 sur :

*** la manipulation, le stockage et l'élimination des produits... :**

. chimiques :

OUI	
NON	

. biologiques :

OUI	
NON	

. ionisants :

OUI	
NON	

. autres (préciser) :

*** la présence d'amiante et ses conséquences ?**

OUI	
NON	

IV - AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le ou la CHS a t il (elle) été consulté(e) en 2003 sur :

. l'aménagement des constructions et l'entretien des bâtiments ?

OUI	
NON	

. les changements d'utilisation des locaux ?

OUI	
NON	

. l'aménagement des postes de travail des agents handicapés et des femmes enceintes ?

OUI	
NON	

. les nuisances physiques (bruit, éclairage, température, odeurs, ventilation, ...) ?

OUI	
NON	

. autres (préciser) :

V - SANTE ET EDUCATION SANITAIRE

V - 1 – Examen par le ou la CHS de l'application de la loi sur le tabagisme :

OUI	
NON	

V - 2 – Nombre d'initiatives du ou de la CHS (en direction des agents) en matière d'information ou de prévention :

--

préciser les sujets (exemples : alcoolisme, drogue, suicide, consommation de médicaments, harcèlement sexuel, harcèlement moral, gestion du stress, mal de dos et troubles musculo-squelettiques, tabagisme, violence scolaire, sida, ...) :

VI - FORMATION EN HYGIENE ET SECURITE

VI - 1 - Existence d'un fonds documentaire en hygiène et sécurité ?

OUI	
NON	

VI - 2 – Nombre d'agents formés en 2003 en qualité de :

. membres des comités et commissions d'hygiène et de sécurité :

--

pourcentage des membres du ou de la CHS formés à leur fonction [rappel : les ACMO ne sont pas membres des CHS] :

--

. ACMO :

formation initiale en 2003	
formation complémentaire en 2003	

. secouristes (art. 14) :

... en formation initiale AFPS (en 2003) :

--

[AFPS = attestation de formation aux premiers secours]

... en formation de remise à niveau AFPS (en 2003) :

--

. agents de sécurité-incendie (en 2003) :

--

. autres formations suivies en 2003 :

<u>TYPE DE FORMATION</u>	<u>NOMBRE D'AGENTS</u>
. sécurité électrique et habilitation	
. HACCP	
. prévention du risque routier	
. gestes et postures	
. sécurité sur les chantiers	
. gestion du stress	

VII – MISE EN PLACE DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

(application de la circulaire du premier ministre en date du 7 mars 2000)

VII - 1 – Elaboration du diagnostic de sinistralité

A – Recueil des données en matière d'accidents routiers en 2003 :

OUI	
NON	

B – Analyse de ces données :

OUI	
NON	

C – Diagnostic au regard de ces données :

OUI	
NON	

VII - 2 – Elaboration d'un programme d'action en 2003 :

OUI	
NON	

En cas de réponse positive, préciser ci-après :

les objectifs retenus :

les actions menées :

VII - 3 – Suivi du plan de prévention du risque routier (PPRR) :

OUI	
NON	

VIII - ACTIVITE DU MEDECIN DE PREVENTION

VIII - 1 - Le rapport écrit d'activité 2002 du médecin a-t-il été présenté au ou à la CHS en 2003 ?

OUI	
NON	

VIII - 2 - Le médecin assure-t-il son tiers temps ?

OUI	
NON	

VIII - 3 - Le médecin de prévention a-t-il pu participer aux réunions du ou de la CHS en 2003 ?

OUI	
NON	

IX - OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES